

## Rapport du Conseil communal au Conseil général à l'appui de l'approbation des comptes et de la gestion de l'exercice 2009

---

Monsieur le président,  
Mesdames, Messieurs,

### 1. Introduction

Conformément à l'article 59 de la loi sur les communes, du 21 décembre 1964, le Conseil communal a l'honneur de soumettre à l'approbation du Conseil général de La Tène le rapport des comptes et de la gestion de l'exercice 2009 de la Commune de La Tène, qui se présentent ainsi en résumé (en francs) :

	Budget 2009	Comptes 2009
<u>Compte de fonctionnement</u>		
Charges	27'895'000	27'779'254.73
Revenus	27'482'700	25'952'013.85
<i>Excédent de charges</i>	<i>412'300</i>	<i>1'827'240.88</i>
 <u>Compte des investissements</u>		
Dépenses	4'000'000	229'816.25
Recettes	380'000	51'081.80

### 2. Contexte

Une année après la naissance de la commune de La Tène, l'heure est venue d'examiner, pour la première fois, les comptes de la nouvelle entité fusionnée et de tirer un premier bilan en termes financiers et de gestion.

Pour rappel, à l'automne 2008, lors de l'élaboration du budget 2009, les éléments de référence étaient relativement ténus. En effet, seuls étaient disponibles les comptes 2007 et le budget 2008 des deux communes de Thielle-Wavre et Marin-Epagnier, considérées isolément, ainsi que le budget prévisionnel établi avec les experts mandatés dans le cadre de la fusion. En conséquence, il s'était agi de se projeter dans l'avenir et d'imaginer le fonctionnement de la nouvelle commune de la manière la plus rationnelle possible. Traduit en terme financier, cet exercice avait conduit à l'adoption d'un budget présentant un excédent de charges de 412'300 francs. De manière simplifiée, ce montant pouvait raisonnablement être qualifié de déficit structurel de la commune de La Tène au 1<sup>er</sup> janvier 2009, date de sa constitution.

Depuis, les effets liés à la crise financière mondiale ont continué de se propager, touchant de plein fouet l'économie réelle et ce, avec une célérité et une intensité difficilement prévisible.

De par son positionnement et notamment sa dépendance marquée par rapport à l'impôt sur les personnes morales – recette par essence relativement volatile - notre commune a été contrainte d'enregistrer en 2009 une baisse massive de ses rentrées fiscales. L'insuffisance budgétaire du poste finances et impôts représente quasiment à lui seul l'excédent de charges enregistré sur l'exercice, soit quelque 1.8 million de francs.

### 3. Analyse du résultat d'exercice

L'exercice sous revue présente des **charges** de 27.779 millions de francs, contre 27.895 millions portés au budget. Cela constitue une amélioration de 116'000 francs ou 0.41%, ce qui permet de constater, avec satisfaction, la parfaite maîtrise des charges dans leur ensemble et notamment de celles dépendant de la compétence du Conseil communal.

Il convient néanmoins de mettre en évidence les éléments particuliers suivants :

- une augmentation marquée des dépenses liées à la prévoyance sociale et notamment de
  - la participation communale aux structures d'accueil de l'enfance
  - la participation communale à l'action sociale
  - la participation communale concernant les mesures d'intégration professionnelle (report de charges du Canton décidé en cours d'exercice)
- une augmentation de la contribution communale à la péréquation financière intercommunale

Les **revenus** se montent à 25.952 millions de francs, contre 27.483 millions portés au budget. L'insuffisance par rapport au budget correspond à 1.531 million de francs ou 5.57%.

Il convient ici de mettre en évidence les éléments particuliers suivants :

- une baisse marquée des recettes liées à l'impôt sur le bénéfice des personnes morales
- une baisse des recettes liées à l'impôt sur le revenu ainsi que sur la fortune des personnes physiques
- une augmentation marquée de l'encaissement de la ristourne du Groupe E SA liée au droit d'utilisation du sol communal

Finalement, le **résultat** de l'exercice présente un excédent de charges de 1.827 million de francs, contre 0.412 million porté au budget.

Ce résultat est conforme aux diverses projections effectuées en cours d'année et dont la commission financière a été tenue au courant. De par son ampleur, il ne satisfait évidemment pas le Conseil communal, qui aurait souhaité une issue différente que celle de devoir recourir à la mise à contribution de la fortune communale.

Néanmoins, les éléments à l'origine de la détérioration constatée sont globalement de nature conjoncturelle. En faisant abstraction de ceux-ci, le résultat aurait présenté un excédent de revenus ou aurait, à tout le moins, été équilibré. Cela permet donc de conclure sur une note positive, à savoir que le déficit structurel a pu être résorbé lors de la première année d'existence de la commune de La Tène.

S'agissant des **investissements**, ceux-ci ont été moindres que prévu en présentant un total des dépenses de 0.23 million de francs (contre 4 millions prévus au budget) et des recettes pour 0.05 million (contre 0.38 million au budget). Cette différence s'explique par le report de différents projets, dont principalement le bouclage du réseau d'eau de Thielle et de Wavre, ainsi que la réfection des canalisations d'eaux usées et claires au Chenevier. Le chapitre 5, Investissements, détaille ci-après les montants investis et encaissés en 2009.

#### 4. Comparaison du budget avec les comptes

La comparaison par chapitre du compte de fonctionnement, de budget à comptes, chiffre les variations suivantes :

Chapitre	Budget (Fr.)	Comptes (Fr.)	Variation (Fr.)	Variation (%)
0. Administration	-1'454'000	-1'510'199.95	+56'199.95	+3.9
1. Sécurité publique	-435'500	-336'558.36	-98'941.64	-22.7
2. Ens. & formation	-5'620'900	-5'364'437.60	-256'462.40	-4.6
3. Culture, loisirs et sports	-826'400	-712'987.65	-113'412.35	-13.7
4. Santé	-165'500	-160'291.00	-5'209.00	-3.2
5. Prévoyance sociale	-1'954'000	-2'177'283.01	+223'283.01	+11.4
6. Trafic	-1'624'500	-1'506'178.65	-118'321.35	-7.3
7. Environnement	-366'000	-411'155.60	+45'155.60	+12.3
8. Economie publique	655'500	764'400.25	+108'900.25	+16.6
9. Finances et impôts	11'379'000	9'587'450.69	-1'791'549.31	-15.7
Total	-412'300	-1'827'240.88	-1'414'940.88	

En application de l'article 159 alinéa 2 du Règlement général de commune, du 19 février 2009, les variations de plus de 15 pour cent entre le crédit budgétaire et la dépense effective (mais au minimum 10'000 francs) sont recensées dans le cahier 6 annexe 9 et sont motivées dans les commentaires particuliers en regard des comptes de fonctionnement.

Les principales causes de variation des différents chapitres sont toutefois mentionnées ci-après.

##### 0 Administration

L'augmentation des charges provient essentiellement de l'organisation de manifestations non budgétées, soit la commémoration de Nouvel-An à l'Espace Perrier et la participation de la commune de La Tène, en tant que commune hôte d'honneur, à la Fête de la Vendange de Cortaillod (compte 012.317.00).

##### 1 Sécurité publique

La diminution des charges est expliquée par le report d'entrée en fonctionnement de l'agence régionale AVS de l'Entre-deux-Lacs (compte 101.310.01), la modification de certaines clauses du mandat de prestations avec la Police neuchâteloise (compte 113.318.40) couplée avec une hausse du produit des amendes (compte 113.441.00), ainsi qu'une participation communale au SIS moindre qu'initialement annoncée (compte 140.352.00).

##### 2 Enseignement et formation

La variation par rapport au budget est expliquée par une bonne maîtrise globale des coûts d'enseignement enfantin (poste 200) et primaire (poste 210), mais également par des écolages à l'ESRN en baisse au coût/élève (compte 211.352.00).

### 3 Culture, loisirs et sports

Les recettes du camping résident (compte 351.427.04) augmentent suite à l'adaptation des tarifs lors de l'adoption du règlement concernant les taxes et émoluments communaux, le 19 mars 2009, alors que le bel été 2009 a été favorable au camping de passage (compte 351.427.05). Par ailleurs, les amortissements sont en baisse suite à l'affectation d'une partie de l'aide à la fusion au désendettement et à l'amortissement d'investissements (comptes 330.331.00 et 351.330.00).

### 4. Santé

La stabilité de ce chapitre n'appelle aucun commentaire particulier.

### 5. Prévoyance sociale

L'augmentation des places disponibles – et leur occupation par des enfants laténiens - à la structure d'accueil de l'enfance Les Moussaillons entraîne une hausse de la participation communale (compte 540.365.00), alors que la part communale à l'action sociale (poste 581 et 582) augmente, principalement en raison des effets de la crise économique et sociale, mais également suite à l'instauration d'une participation financière des communes aux mesures cantonales de soutien à l'emploi (compte 582.361.00).

### 6. Trafic

Comme celui de la culture, des loisirs et sports, ce chapitre enregistre également une amélioration grâce aux amortissements d'investissements réalisés avec une partie de l'aide à la fusion (compte 620.331.00). De plus, pour sa deuxième année, le système de parcage payant dans la zone touristique de La Tène a connu une belle progression des recettes (comptes 621.427.02 et 621.427.03).

### 7. Protection et aménagement de l'environnement

Les postes 700, Service des eaux, 710, Protection des eaux et 720, Déchets urbains, sont autofinancés et n'influencent pas le résultat d'exercice.

L'accroissement des coûts provient de l'augmentation des frais de compostage (compte 721.318.00) et de la participation à la déchetterie intercommunale de Cornaux (compte 721.318.02).

### 8. Economie publique

La hausse des ristournes de Groupe E SA pour l'utilisation du domaine public (compte 860.410.00) et de Viteos SA (compte 861.410.00) expliquent l'amélioration de ce chapitre.

Il sied de relever que la ristourne 2009 de Groupe E SA (environ 750'000 francs) équivaut à près de 4.9 points d'impôt communal !

### 9. Finances et impôts

Le produit de l'impôt sur le revenu des personnes physiques (chiffage 2009 de 7.278 millions de francs et solde de taxation des années antérieures de 0.336 de million de francs) s'élève à 7.614 millions de francs (compte 900.400.00) et est inférieur de 0.386 million ou 4.8% par rapport au montant budgétisé.

Pour sa part, l'impôt sur la fortune des personnes physiques (chiffage 2009 de 0.602 million de francs et solde négatif de taxation des années antérieures de -0.014 de million) présente un total de 0.588 million (compte 900.400.01) et est inférieur de 0.122 million ou 17.1% par rapport au budget.

Pour un coefficient de 52 points à La Tène, le point d'impôt s'est donc élevé en 2009 à un peu moins de 154'000 francs, soit :

	Impôt total 52 points	Valeur d'un point d'impôt
Impôt sur le revenu PP (900.400.00) (sans le solde de taxation années ant.)	7'277'942.05	153'862
Impôt sur la fortune PP (900.400.01) (sans le solde de taxation années ant.)	602'285.20	
Prestations en capital (sans le solde de taxation années ant.)	120'597.35	
Total	8'000'824.60	

La baisse de la recette d'impôt des personnes physiques, alors que le budget se voulait prudent, est essentiellement due aux répercussions plus rapides et plus importantes qu'imaginées de la crise économique et sociale sur les revenus et la fortune des personnes physiques.

Cette prompte dégradation a été la même pour le produit de l'impôt des personnes morales, mais de manière encore plus spectaculaire.

En effet, alors que le produit de l'impôt sur le capital (compte 900.401.01) est relativement épargné, en présentant une recette de 1.905 million de francs contre 1.8 million au budget, soit une légère hausse de 0.105 million de francs, celui provenant du bénéfice des personnes morales subit une chute en totalisant un montant de 2.262 millions de francs contre 3.9 millions au budget, soit une différence de 1.638 million ou 42%.

La cause principale de cette baisse est à rechercher dans la révision à la baisse des acomptes et du chiffage 2009 des entreprises en général, mais d'un seul contribuable personne morale en particulier (-1.1 million de francs). Il sied de relever que le budget 2010 est prudent concernant cette recette (2.5 millions).

L'impôt à la source (compte 900.400.04) présente un montant de 0.306 million de francs, soit une amélioration de 0.105 million par rapport au budget. Il en va de même pour l'impôt sur les frontaliers (compte 900.40.05) qui totalise 0.22 million aux comptes contre 0.15 million au budget.

Le produit de l'impôt foncier (compte 900.402.00) s'est élevé à 0.32 million de francs. La progression de près de 50'000 francs par rapport au budget est expliquée par la modification du statut de bien-fonds dorénavant assujetti.

La contribution versée à la péréquation financière intercommunale (compte 922.361.00) s'est élevée à 4.348 millions de francs, soit une augmentation de 0.128 million par rapport au budget. Pour rappel, le calcul des parts des communes à la péréquation dépend pour beaucoup de leurs situations financières respectives, par la prise en considération des 2 exercices précédents. L'augmentation de la part 2009 est notamment due aux bons résultats 2007 et 2008 de l'impôt sur les personnes morales à Marin-Epagnier.

Pour mémoire, la part laténienne 2010 à la péréquation financière intercommunale est budgétisée à 4.319 millions de francs. Or, une communication du service financier, le 31 mars 2010, laisse imaginer que la part 2010 devrait finalement avoisiner les 4.105 millions, soit une baisse de 0.214 million par rapport au budget. Cette diminution est expliquée par la baisse de la recette d'impôt sur le bénéfice des personnes morales en 2009. Le montant définitif dû pour 2010 ne sera toutefois définitivement connu qu'après le bouclage 2009 de toutes les communes neuchâtelaises.

## 5. Investissements

Nous vous communiquons ci-après les indications fondamentales concernant les investissements réalisés en 2009.

L'assainissement du réservoir d'eau de La Prévôté (compte 1700.661.00) est consolidé après l'encaissement en 2009 d'une subvention cantonale de 51'082.80 francs. L'investissement brut, avant subvention, s'élève à 540'065 francs et est amorti au taux de 4.5% l'an. Pour mémoire, les travaux reposent sur un crédit de 610'000 francs du Conseil général de Marin-Epagnier, du 5 octobre 2006, et ont été achevés en 2008.

Les travaux de l'étude coordonnée TEDA (Transports, Environnement, Développement, Aménagement ; compte 1790.501.01) ont été poursuivis en 2009 avec une dépense de 10'760 francs. Reposant sur un crédit de 70'000 francs voté par le Conseil général de Marin-Epagnier le 28 avril 2005, il sied de rappeler que sur la base de l'addition de leurs compétences financières respectives (6'000 francs à Thielle-Wavre et 20'000 francs à Marin-Epagnier), les Conseils communaux des anciennes communes avaient décidé d'étendre la portée de l'étude à l'ensemble du territoire communal de La Tène (et non plus uniquement celui de Marin-Epagnier) et un mandat a été confié au bureau North & Robyr Soguel. Le surcoût de cette extension ne dépassera pas 26'000 francs.

Les travaux d'assainissement des canalisations d'eaux usées dans le secteur touristique de La Tène (compte 1710.501.00), basés sur un crédit de 400'000 francs voté par le Conseil général de Marin-Epagnier le 12 juin 2008, ont été poursuivis en 2009 avec une dépense de 67'695.10 francs. Les derniers décomptes des travaux ont été reçus au début 2010 et cet investissement sera consolidé. Un premier amortissement légal a été comptabilisé en 2009 (taux de 2.5% l'an).

Le crédit de 1.8 million de francs concernant l'achat (1.1 million) et la rénovation (0.7 million) du CIS Sports et Loisirs Marin, voté par le Conseil général de Marin-Epagnier le 31 octobre 2002, a été définitivement clos en 2009. Les derniers travaux basés sur ce crédit se sont élevés à 52'791.45 francs et l'investissement concernant la rénovation s'élève ainsi à 691'170 francs. L'amortissement légal (taux de 2% l'an) est en cours depuis plusieurs exercices comptables

L'étude des mesures à prendre en application du Plan général d'évacuation des eaux (PGEE ; compte I710.501.06), basée sur un crédit de 270'000 francs voté par le Conseil général de Marin-Epagnier le 20 février 1997, a été poursuivie avec une dépense de 20'910.75 francs (sur la base de la compétence financière du Conseil communal) pour présenter un investissement total de 338'039.65 francs. L'amortissement légal est en cours depuis plusieurs exercices comptables.

## 6. Compétences financières

La compétence financière du Conseil communal est la possibilité offerte à celui-ci d'engager une dépense ne figurant pas au budget et sans demander de crédit au Conseil général. La limite de cette compétence est fixée à 30'000 francs selon l'article 163 alinéa 1 du Règlement général de commune, du 19 février 2009. Son usage est par ailleurs subordonné à une obligation d'information des crédits décidés à la commission financière.

Les crédits significatifs engagés par le Conseil communal en 2009 sont les suivants :

- Manifestation à l'Espace Perrier le 31 décembre 2008 (compte 012.317.00) : organisée sous l'égide d'Animatène, la manifestation CabaTène a été mise sur pied pour marquer symboliquement la naissance de la commune de La Tène. Le coût net (déficit après prise en compte des recettes) s'est élevé à 22'271.20 francs.
- Participation à la Fête de la Vendange de Cortailod (compte 012.317.00) : contactées en 2007 par le comité d'organisation de cette manifestation, les autorités marinoises de l'époque avaient jugé opportun de reporter une participation à la première année d'existence de la commune de La Tène, soit en 2009, ce qui a pu être réalisé grâce à l'engagement des membres du GASL. Le coût net de la manifestation s'est élevé à 16'929.60 francs.
- Entretiens nécessaires à la CSUM (compte 212.314.00) : le budget 2009 pour l'entretien de ce bâtiment avait été nettement sousestimé, en prévoyant à peine 2'000 francs et, au final, ce sont près de 39'000 francs qui ont été dépensés !

En effet, les charges fixes (contrats d'entretien de l'ascenseur et des alarmes) totalisent à elles seules un montant de plus de 8'000 francs/an. En outre, en 2009, le Conseil communal a été confronté à des dépenses nécessaires (mise à jour de l'éclairage de secours et de mise en conformité électrique) qui ont causé des dépenses d'environ 10'000 francs.

Parallèlement, il a été pris le parti de remettre en état la préparation d'eau chaude sanitaire par les panneaux solaires photovoltaïques et d'acheter des bâches de protection (environ 10'000 francs), ainsi que d'engager divers travaux dans les locaux de la structure d'accueil de l'enfance Les Moussaillons en vue de décompter les consommations d'énergie et d'eau (environ 3'600 francs).

Pour justifier le dépassement de la limite de sa compétence financière pour cet objet (+7'000 francs), le Conseil communal relève que les dépenses se sont égrenées au cours de l'année 2009, au gré de l'actualité, et qu'il ne pouvait en appréhender le montant final de manière préalable.

- Réfection d'une armoire électrique (compte 340.315.00) : cette installation a présenté de graves dysfonctionnements au début 2009 et, à cette occasion, il a été constaté qu'il n'était plus possible, pour des raisons de sécurité, de reporter plus longtemps le problème récurrent de présence d'eau dans cette armoire électrique. Le Conseil communal a ainsi fait reconstruire une nouvelle armoire, en surélévation de l'ancienne, pour régler la problématique. Le coût des travaux s'est élevé à 28'102.55 francs, dont à déduire une indemnité d'assurance de 2'600 francs.
- Etude du projet de reconstruction du bâtiment sanitaire du camping (compte I351.503.09) : le Conseil communal a engagé un montant de 17'000 francs pour des prestations d'architecte afin d'élaborer un avant-projet de nouveau bâtiment sanitaire au camping de La Tène, ceci afin de documenter la demande de crédit de reconstruction devant le Conseil général.
- Remplacement de la chaudière de l'immeuble sis Louis-de-Meuron 8 (compte B123.04.00) : au printemps 2009, la chaudière à gaz, qui avait plus de 20 ans d'existence et qui ne pouvait plus être maintenue en état de fonctionnement plus que quelques jours, a été remplacée pour un coût de 18'900 francs.
- Remplacement du chauffe-eau de l'Espace Perrier (compte B123.07.00) : durant les vacances d'été 2009, le chauffe-eau principal a présenté une fuite d'eau, due à la présence de corrosion, et il a été changé pour un montant de 11'200 francs.
- Achat d'un véhicule Doblò Fiat (compte B146.50.06) : le service de voirie de Marin-Epagnier a disposé depuis 2005 d'un véhicule Fiat Doblò qui était gratuitement mis à disposition par la compagnie d'assurances Fortuna. Parvenu au terme de la campagne de 4 ans, un nouveau véhicule a été mis à disposition et le Conseil communal a racheté l'ancien pour un montant de 7'800 francs et l'a attribué au service de conciergerie, afin d'assurer le transport des hommes et du matériel entre les sites des collègues.

## **7. Rapport par dicastère**

### **7.0 Administration**

Le Conseil général s'est réuni à 7 reprises. En début d'année, il a nommé les membres de ses commissions et ses délégués auprès des syndicats intercommunaux (ESRN, SFBL, SITRN et Châtellenie de Thielle) ainsi qu'au sein du conseil d'établissement scolaire consultatif.

Sur proposition du Conseil communal, il a également constitué une commission ad hoc chargée d'étudier l'opportunité et la faisabilité du développement de la zone sportive de La Tène.

Parmi les nominations, il a désigné à l'automne le nouveau conseiller communal M. Roland Walther en remplacement de Mme Zandra Bangerter, démissionnaire.

Outre l'acceptation des comptes 2008 des communes de Thielle-Wavre et de Marin-Epagnier ainsi que du budget 2010, le corps législatif a poursuivi la mise sur pied des bases nécessaires au bon fonctionnement de la nouvelle commune.

Il a sanctionné divers règlements (le règlement général de commune, le règlement du conseil d'établissement scolaire consultatif et le règlement concernant les taxes et

émoluments communaux), fixé le barème des jetons de présence, des vacances et des honoraires des membres des autorités communales, ainsi que celui déterminant la participation des parents au coût des structures d'accueil de la petite enfance. Il a en sus avalisé un système de subventionnement des transports scolaires Onde Verte.

Le Conseil général a aussi voté une initiative communale demandant la révision urgente de la législation cantonale du secteur de l'électricité, particulièrement en prévoyant la possibilité pour les communes neuchâteloises de percevoir un émolument pour l'usage du sol communal, une redevance pour l'éclairage public et une taxe écologique. Cette initiative, traitée comme une motion devant le Grand Conseil, a été acceptée sans être combattue lors la session du 27 janvier 2010 et a été transmise au Conseil d'Etat, qui dispose d'un délai de deux ans pour réaliser l'étude demandée et présenter un rapport au parlement.

En application du règlement général de commune, le Conseil communal a établi puis présenté au Conseil général, qui en a pris acte, son programme de législation 2010/2012, accompagné d'une planification financière.

Le Conseil général a par ailleurs accepté une demande de crédit concernant la réfection du sol de la salle de gymnastique de la CSUM (114'000 francs ; couplée à une autorisation d'introduire une action judiciaire en rapport avec des défauts d'exécution), et il en a refusé une seconde au sujet du réaménagement du parking Sud du CIS Sports et Loisirs Marin et le chemin Ouest dudit parking (135'000 francs). Il a par contre octroyé au Conseil communal les moyens financiers pour procéder aux renouvellements de divers emprunts arrivant à échéance (10 millions de francs).

Divers autres rapports du Conseil communal ont été acceptés, soit la cession à l'Etat d'une surface de 160 m<sup>2</sup> au lieu-dit Derrière-le-Château, la constitution de servitudes en lien avec un droit de superficie à La Ramée et la création du Guichet social régional (GSR) de l'Entre-deux-lacs à Saint-Blaise.

Au rang des propositions, le Conseil général a accepté deux motions, l'une émanant de plusieurs conseillers généraux, déposée par MM. Eric Flury et Jérôme Amezdroz, intitulée « Personnel communal de La Tène : quelle politique de formation ? », et l'autre issue de plusieurs conseillers généraux également, déposée par Mme Nathalie Fellrath, intitulée « Cheminement piétonnier au bord du Lac ». Alors que la première a déjà fait l'objet d'un rapport du Conseil communal, la seconde est encore à l'étude. Le Conseil communal a répondu à une interpellation de M. Daniel Jolidon concernant les syndicats intercommunaux et les fondations.

Dans un cadre récréatif, et en réponse à une question de M. Jean-Dominique Röthlisberger, une visite *commentée* du territoire communal a été organisée le 16 mai, qui a permis aux membres du Conseil général et du Conseil communal de faire plus ample connaissance et d'appréhender certaines particularités des anciennes communes. Après un circuit passant notamment par les stations de pompage du Vigner (Saint-Blaise) et d'épuration de la Châtellenie de Thielle, le car des autorités est arrivé au domaine de Montmirail, où une agréable visite des lieux et un apéritif dînatoire et ensoleillé ont ponctué la journée.

## Personnel

En 2009, les mutations suivantes ont eu lieu :

- arrivée d'Aurélien Karg, service de voirie, le 1<sup>er</sup> janvier (après intérim)
- départ en retraite d'Eva de Swarte, service accueil, le 31 janvier
- arrivée d'Alissia di Marzo, service accueil (recensement 2010), le 10 juin ; départ le 11 août (contrat à durée déterminée)
- arrivée de Nathalie Schepis, service accueil, le 1<sup>er</sup> juillet (après intérim)
- arrivée de Joel Cardao, service de voirie, le 1<sup>er</sup> août (après intérim)
- arrivée de Manon Bettinelli, apprentie employée de commerce, le 1<sup>er</sup> août
- arrivée de Jonathan Lamego Macario, apprenti employé de commerce, le 1<sup>er</sup> août
- départ d'Andrea Da Silva, fin d'apprentissage employée de commerce, le 15 août
- départ de Juliette Steudler, fin d'apprentissage employée de commerce, le 15 août
- départ en retraite d'Ivan Strappazon, service de voirie, le 31 juillet
- arrivée de Yolán Droz, stagiaire, Espace Troglodyte, le 1<sup>er</sup> septembre
- arrivée de Sven Meyer, service de voirie, le 26 octobre (en intérim)
- arrivée de Sarah Staub, service financier, le 1<sup>er</sup> décembre (en intérim)

Pour mémoire, l'un des objectifs de fusion en lien avec le personnel était de faire fonctionner la nouvelle commune sans personnel supplémentaire. Ainsi, dès août 2009, le service de conciergerie a repris le nettoyage et l'entretien du collège de Wavre, jusqu'alors confiés à une entreprise de nettoyage. Le service de voirie n'a pour sa part pas vu sa dotation augmenter mais a la mission d'entretenir les territoires de Thielle et de Wavre selon les critères et les exigences précédemment en vigueur à Marin-Epagnier. En outre, un poste à temps partiel au service accueil n'a pas été repourvu lors du départ en retraite de la titulaire.

Enfin, il sied de relever qu'un système de suivi et de gestion des temps travail est actuellement en phase de paramétrage (application Timelead) et qu'il sera introduit pour tous les services communaux dans le second semestre 2010.

## ACN

L'Association des communes neuchâteloise (ACN) a pour but d'être l'interlocuteur privilégié de l'Etat sur les questions touchant les communes, de favoriser l'échange d'informations sur des sujets d'intérêt commun ainsi que de renforcer les liens entre les autorités communales. Elle a, à sa tête, un comité composé de 13 membres qui s'est réuni à 11 reprises en 2009. Les procès-verbaux des séances du comité représentent une source d'informations appréciée par les administrations communales.

La commune de La Tène en est membre et un représentant du Conseil communal siège au sein du comité. L'ACN dispose d'un site Internet ([www.acn-ne.ch](http://www.acn-ne.ch)).

Les dossiers conséquents liés à la réforme des institutions, au 3<sup>ème</sup> volet du désenchevêtrement des tâches entre Etat et communes, à la mise en place du concordat sur l'harmonisation scolaire (HarmoS) ainsi qu'au report de charges de l'Etat sur les communes envisagé par le Conseil d'Etat à l'occasion de la procédure budgétaire 2010, ont notamment occupé l'ACN en 2009.

## 7.1 Sécurité publique

### Naturalisations et agrégations

La commission s'est réunie à 12 reprises. Elle a traité 18 dossiers de réception (17 adultes et 15 enfants) et a examiné 32 dossiers finaux (39 adultes et 30 enfants).

Pour sa première année de fonctionnement, cette commission a été fortement sollicitée, en raison du rattrapage par l'Etat dans le traitement de ses dossiers.

### Police

Le contrat de prestations conclu initialement entre la commune de Marin-Epagnier et la Police neuchâteloise a été adapté aux nouveaux besoins de la commune de La Tène (extension aux villages de Thielle et de Wavre). En juin 2009, il a été reconduit pour un an.

Des entretiens réguliers ont lieu avec les représentants de la Police neuchâteloise et des rapports hebdomadaires du poste de Marin permettent de suivre de près la situation sur le territoire communal. En sus, le rapport général d'activités a indiqué que plus d'une centaine de cas relevant d'affaires judiciaires ont été traités en 2009.

En matière de circulation, 45 contrôles de vitesse ont été effectués. Les pourcentages de dépassement de vitesse vont de 9.8% à 32% des véhicules selon les zones contrôlées. Durant l'année, 1'199 amendes d'ordre ont par ailleurs été dressées sur le territoire communal, dont le 50% du montant a été reversé dans la caisse communale (près de 78'000 francs).

Sur demande du Conseil communal, une enquête a été effectuée par la Police neuchâteloise sur les incivilités et les *rodéos* routiers ayant lieu entre l'Espace Perrier et le site touristique de La Tène. Il en est ressorti que la situation n'était pas aussi sombre que certains le pensaient. Les mesures prises par le Conseil communal (mise en place de ralentisseurs de vitesse) seront en principe reconduites dans l'attente du réaménagement de la rue de la Gare.

### Feu

En 2009, le Syndicat du Feu du Bas-Lac (SFBL) est intervenu à 47 reprises dans les communes membres, dont à 27 occasions à La Tène. Aucun sinistre grave n'est toutefois à déplorer, si ce n'est un début d'incendie à la rue du Puits à Marin.

La commission de la police du feu a tenu 7 séances. Les visites annuelles des immeubles ont eu lieu les 25 avril, 13 juin et 14 novembre. 117 bâtiments, sur les 1'224 que compte la commune, ont été inspectés. D'une manière générale, les prescriptions de sécurité sont bien respectées et les demandes de mise en conformité sont contrôlées après coup. Le cours quadriennal à l'intention des commissaires s'est déroulé le 26 mars à Couvet.

La réunion annuelle des commissions de Police du feu, sous l'égide de l'ECAP, a eu lieu le 24 octobre à Saint-Blaise.

### Protection civile

La nouvelle organisation cantonale est opérationnelle. Le poste sanitaire des Perveuls a été remis à l'OPC-LC, qui en couvre les frais. Le poste de conduite sous la salle de gymnastique de Marin est en voie de désaffectation.

## Circulation

La commission de circulation a siégé à 7 reprises.

Une première zone 30km/h a été mise en place à Epagnier. Une seconde zone 30km/h englobant les rues des Couviers, du Closel et des Essertons a été décidée par le Conseil communal et acceptée par l'autorité cantonale compétente. La signalisation ad hoc y sera posée en 2010, après connaissance des résultats d'une étude complémentaire concernant la réduction de vitesse à la rue Charles-Perrier.

La vitesse a été abaissée de 60 à 50 km/h sur les routes des Marais et Henripolis, ainsi que dans le secteur des routes des Grands-Bois, Chevalereux et Perveuils.

La commission suit attentivement l'aménagement des infrastructures de circulation au sein et aux alentours du Nouveau Marin-Centre, et elle s'occupe de la problématique des pistes cyclables, notamment entre Marin et Wavre.

## **7.2 Enseignement et formation**

### Conseil d'établissement scolaire

Le conseil d'établissement scolaire, organe consultatif, s'est constitué en août et a siégé à 3 reprises.

L'essentiel de son travail a été d'élaborer un règlement d'établissement propre aux écoles infantine et primaire de la commune de La Tène. Ce règlement sera soumis au Conseil général en été 2010.

### Ecoles infantine et primaire

Les écoles infantine et primaire de La Tène ont vécu une première année partagée entre l'obligation d'assurer la continuité des cours et celle de mettre en place une structure gérant 2 sites distincts, en uniformisant les pratiques. Elle a pour ce faire pu bénéficier d'un directeur, engagé à 50% dès janvier.

*Effectifs* : le nombre d'élèves scolarisés en 2009 a été le suivant :

Ecole infantine (EE)			
	Janvier	Décembre	Nombre de classes
1EE	48	50	2.5
2EE	47	57	2.5
Total EE	95	107	5

Il sied de relever que la progression de l'effectif de l'école infantine permettra d'ouvrir une classe supplémentaire sur le site de Marin pour la rentrée scolaire 2010-2011.

Ecole primaire (EP)			
	Janvier	Décembre	Nombre de classes
1EP	59	51	2.5
2EP	79	57	3.5
3EP	79	85	3.5
4EP	52	70	4
5EP	65	52	2.5
Total EP	334	315	16

*Organisation spatiale* : les locaux des différents bâtiments sont utilisés ainsi :

- Vieux Collège (Marin) : 4 salles d'école enfantine, 2 salles réservées à l'appui pédagogique, aux devoirs surveillés, aux classes de culture étrangère et 1 salle pour le soutien pédagogique
- Collège des Tertres (Marin) : 11 salles d'école primaire, 1 salle de soutien intensif, 1 salle d'activités créatrices manuelles (ACM), 1 salle de réunions, 1 salle des maîtres, 1 bureau de direction
- CSUM (Marin) : 1 salle d'école primaire, 1 infirmerie, 1 salle d'activités créatrices sur textiles (ACT)
- Collège de Wavre (Wavre) : 1 salle d'école enfantine, 4 salles d'école primaire, 1 salle d'ACM, 1 salle polyvalente (soutien, éducation par le mouvement + diverses activités comme Tatout, prévention contre les morsures de chiens, répétitions d'ensembles, etc.)
- Chalvaire (Espace Perrier à Marin) : 1 salle pour l'éducation par le mouvement, la rythmique, le tennis de table et diverses activités (Tatout, Prévention contre les morsures de chiens, spectacles, répétitions d'ensembles, etc.)

*Education physique* : les cours ont eu lieu dans les salles de gymnastique du collège Billeter (31 périodes hebdomadaires) et de la CSUM (2 périodes hebdomadaires) ainsi que dans la salle omnisports du CIS Sports et Loisirs Marin. Chaque classe primaire bénéficie en outre de 6 à 7 heures annuelles de natation au bassin scolaire du Mail. A noter que lors de la fermeture de la salle omnisports du CIS Sports et Loisirs Marin suite au coup de vent de novembre 2008, les élèves ont suivi les cours de gymnastique dans la salle de Cornaux, ce qui a généré des frais de transport plus importants.

*Activités parascolaires* : en plus des camps de ski (3 camps en 2008-2009 et 2 camps en 2009-2010) pour les élèves de 4<sup>èmes</sup> et 5<sup>èmes</sup> primaires, certaines classes organisent aussi des camps verts, des journées de sports d'hiver, des courses d'école, des sorties à la patinoire, des joutes sportives. Elles participent notamment à des concerts, à des animations de course d'orientation, du service de l'énergie, de la prévention contre les morsures de chiens, du tri des déchets. Enfin, chaque classe vient une fois par mois à la bibliothèque-médiathèque, pour assister à une animation organisée par les bibliothécaires et pour emprunter des livres, des CD et des DVD.

*Mutations dans le corps enseignant* : plusieurs enseignants ont pris leur retraite au terme de l'année scolaire 2008-2009, soit Mmes Betty Stauffer (EE), Marlène Milardo (EP), Marie Mauris (appui langagier), Denise Franssen (soutien pédagogique) ainsi que M. Jean-Jacques Masson (EP). Ces départs ont été compensés par les engagements par Mmes Magda Ros Reis (EE), Sabrina Devinenti (EP), Aurélie Balsiger (EP), Marie-Claire Nussbaum (EP) et M. Thomas Monnin (EP).

*Sécurité* : l'horaire des patrouilleurs scolaires a été légèrement modifié pour tenir compte des horaires « bloc » désormais appliqués à l'école de La Tène. Ainsi, les patrouilleurs sont présents à Marin à 08h00, 09h00, 11h50, 13h30 et 15h25 sur les rues de la Gare et de la Fleur-de-Lys. Les élèves de l'école enfantine continuent à recevoir un baudrier qu'ils sont encouragés à porter jusqu'en 2<sup>ème</sup> année primaire.

*Transports* : le transport des élèves au CIS Sports et Loisirs Marin, à la piscine du Mail, aux camps de ski à Zinal, aux patinoires de Neuchâtel ainsi qu'à la bibliothèque-médiathèque (élèves du collège de Wavre) est effectué par l'entreprise locale Robert Fischer Voyages. A noter que cette entreprise assure aussi, sans frais, les transports à la patinoire lorsque ces leçons tombent en même temps que la gymnastique. Toutefois, il est indéniable que l'organisation des transports est compliquée, notamment du fait de la dispersion des collèges par rapport aux autres infrastructures (salles de gymnastique, piscine, etc.) et génère des coûts importants. Le Conseil communal est saisi de cette problématique et tâchera de trouver, avec la direction, une solution plus avantageuse mais qui ne sera pas au détriment des prestations en faveur des élèves.

### Ecole secondaire régionale de Neuchâtel (ESRN)

En 2009, l'ESRN a accueilli 2'798 élèves des 15 communes membres du syndicat et 18 de 6 communes non-membres. Cela représente un effectif total de 2'816 élèves, en diminution de 23 élèves par rapport à 2008. Quant au nombre de classes, il s'élève à 152, en augmentation de 2 unités par rapport à 2008. Pour La Tène, l'effectif moyen 2009 s'est élevé à 278 élèves.

Le prix coûtant 2009 par élève se monte à 10'027.50 francs (9'820.35 francs en 2008) et est inférieur aux prévisions budgétaires de 463.70 francs. Globalement, c'est la bonne maîtrise des charges à tous les niveaux de l'Ecole qui participe à ce résultat avec, en sus, un minimum de mauvaises surprises enregistrées durant l'exercice.

L'exercice 2009 présente des charges pour un montant total de 43.06 millions de francs, inférieures au budget de 1.39 million (-3.13%). Les revenus se montent eux à 14.82 millions et sont inférieurs au budget de 0.29 million (-1.91%). La charge résiduelle nette pour les communes s'élève à 28.24 millions de francs, inférieure aux prévisions budgétaires de 1.1 million (-3.76%).

### Service de conciergerie

La réorganisation du service de conciergerie (4 employés pour 400% de taux de d'occupation) a été l'un des faits marquants de l'année.

En effet dès août, le nettoyage et l'entretien du collège de Wavre, jusqu'alors confiés à une entreprise externe, ont été repris par l'équipe des concierges.

Il sied toutefois de relever que l'âge et la vétusté du collège primaire de Marin et du collège Billeter engendrent des frais conséquents d'entretien. Il en va ainsi des montants consacrés aux réparations et aux remplacements de stores à lamelles, qui pèsent lourds dans les budgets et qui nécessitent de s'interroger urgemment sur les pratiques à adapter suite à la fusion.

Pour mémoire, le service de conciergerie assume le nettoyage et l'entretien de l'Espace Perrier et du parking de la CSUM, en sus de ceux des bâtiments scolaires (le Vieux Collège, les collèges primaires de Marin et de Wavre, le collège Billeter, les salles de gymnastique) et de la cour des écoles. Ils participent activement au ramassage du vieux papier et aux fêtes scolaires, préparent les skis en vue des camps de ski, gèrent la mise à disposition des locaux lors de locations et de manifestations, assument un service de piquet, etc.

### 7.3 Culture, loisirs et sports

#### Bibliothèque-médiathèque

La bibliothèque-médiathèque de Marin est très fréquentée. En 2009, elle a comptabilisé plus de 41'000 prêts (+3'000 par rapport à 2008), ce qui fait d'elle la plus importante du réseau de l'association Bibliobus.

Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2009, les bibliothécaires, jusqu'ici engagées sur la base de contrats horaire de droit privé, ont été mises au bénéfice de contrats de durée indéterminée (statut ordinaire).

#### Syndicat intercommunal du Théâtre régional de Neuchâtel (SITRN)

En 2009, le Théâtre du Passage a :

- proposé 42 spectacles, pour un total de 119 représentations
- accueilli 30'499 spectateurs
- compté 1'717 abonnés, soit 1'224 abonnements de saison, 379 Pass'humour, 58 abonnements famille, ainsi que 56 Pass pour les étudiants et les apprentis
- organisé 15 représentations scolaires de 8 spectacles différents, pour quelque 4'000 élèves des classes enfantines au secondaire II
- proposé une dizaine de manifestations (concerts, rencontres, conférences, ateliers) ainsi que des lectures (festival *Février des auteurs*)
- loué ses infrastructures à 33 reprises, pour un total de 49 manifestations

Le comptes 2009 ont été bouclés avec des dépenses de 4.1 millions de francs et des produits de 1.9 million de francs, dont près de 0.95 million de francs de billetterie, la participation des communes se montant ainsi à 2.25 millions de francs (23.70 francs/habitants).

En 2009, le conseil intercommunal a siégé à 2 reprises, le comité de direction 4 fois et la commission financière à 2 occasions.

#### ANIMATENE

L'association a changé de nom à l'occasion de la fusion des communes de Thielle-Wavre et de Marin-Epagnier, mais ses buts et ses activités sont restés les mêmes. Ses animations estivales sur le site touristique de La Tène rencontrent toujours un franc succès et sont très appréciées des estivants et autres visiteurs.

A noter que par arrêté du 3 février 2010, le Conseil d'Etat a reconnu (confirmé) le statut d'utilité publique de cette association.

#### Sports

L'activité sportive a été soutenue par le Conseil communal et les clubs de la commune de La Tène se portent bien.

Le rapport de la commission ad hoc de la zone sportive de La Tène permettra de poser les jalons à suivre dans le cadre de l'aménagement ou du réaménagement des lieux.

### Places et aires de jeux

Les enfants (petits et grands) de La Tène disposent depuis 2008 de places et aires de jeux complètement assainies et sécurisées. Aucun incident n'a été rapporté, ce qui laisse supposer que nos bambins y ont trouvé leur bonheur.

Les places et aires de jeux ont été entretenues à grande satisfaction par le service de voirie et leur état est bon.

Dans le but de conserver les installations dans un état optimal et conforme à leur destination, un système *contrôle qualité*, tel que recommandé par le BPA, sera introduit en 2010.

### Espace Troglodyte (le Troglo)

Le Troglo a continué à jouer un rôle important auprès de la jeunesse de la commune, contribuant à prévenir l'exclusion, en incitant les jeunes à développer des modes d'expression valorisants et constructifs, et collaborant de manière concrète au renforcement du tissu et des liens sociaux, en favorisant les échanges, la solidarité et la citoyenneté.

Les activités ont été les suivantes :

- *Secteur enfants (8 à 12 ans)* : plus de 120 enfants ont participé à diverses animations (cinéma, activités créatrices, poterie, Troglo'gourmand, jardinage, etc.).
- *Secteur ados (13 à 18 ans)* : l'accueil libre reste le point fort pour cette tranche d'âge. La fréquentation est en augmentation depuis la rentrée scolaire 2009, avec une moyenne de 25 passages journaliers d'ados (70% de garçons et 30% de filles), dont la majorité habite la commune de La Tène.
- *Secteur jeunes adultes (19 à 25 ans)* : les difficultés rencontrées par certains dans les domaines de l'emploi, familial, social et financier ont motivé les animateurs à prioriser l'écoute, les conseils, l'aide à la recherche d'emploi et à la rédaction d'offres et de lettres de motivation. Certains se sont engagés dans la vie du centre (activités de moniteurs, participation à divers travaux, etc.).

Le centre a mis l'accent sur les animations suivantes :

- Trogl'entraîn, animation itinérante
- diverses animations sur la place du village
- implication dans l'organisation et la tournée musicale organisée par les centres de loisirs du canton (AnimTour 09)
- programme spécial d'activités vacances scolaires : création de voiles et totems ayant fait l'objet d'une exposition à l'extérieur du centre ; création d'un jeu de société en collaboration avec la Ludotène, etc.

Quelques chiffres :

- 25 passages journaliers en moyenne, soit 400 passages par mois
- 130 jeunes présents lors de la journée AnimTour au Troglo
- 40 jeunes impliqués dans diverses activités représentant le Troglo à l'extérieur
- 15 monitrices et moniteurs pour des activités spécifiques (groupes composés dans l'ensemble d'anciens accueillis au Troglo)
- plus de 400 jeunes sont actuellement inscrits pour l'accueil et les activités du centre

### Camping de La Tène

En 2009, 10'926 nuitées de passage ont été enregistrées contre 9'441 en 2008.

Le camping des résidents dénote passablement de remises de parcelles, principalement pour des raisons d'âge des occupants.

Le camping a conservé deux parcelles sur lesquelles deux mobilhomes sont loués durant la saison.

L'étude et les plans du nouveau bâtiment sanitaire sont terminés et une demande de crédit de construction sera présentée au Conseil général lors la séance des comptes. Le début des travaux est prévu sitôt la fin de la saison 2010 et seront terminés au printemps 2011.

Le dragage du port de La Tène a été effectué durant le mois de février.

La commission des sites de loisirs et des espaces publics (appelée *commission de La Tène* sous la commune de Marin-Epagnier) a tenu 7 séances et participe également aux discussions concernant l'aménagement de parc situé à l'Ouest du nouveau Marin-Centre.

### La Ramée

Les autorisations nécessaires au dragage du port ont été accordées et les travaux ont eu lieu entre décembre 2009 et janvier 2010.

## **7.4 Santé**

### Service médical des écoles

Mme la doctoresse Catherine Bourban-Jirounek a été mandatée en janvier 2009 pour assurer la prestation de médecin scolaire de La Tène.

A ce titre, elle a visité l'ensemble des élèves (sauf les élèves de 1P qui doivent faire cette visite chez leur pédiatre avant leur entrée à l'école obligatoire), contrôlé tous les carnets de vaccination et géré, d'entente avec la direction, la période de grippe A H1N1. Elle s'est aussi occupée du problème lancinant des poux dans une classe de 4P, a averti les parents concernés du surpoids ou des problèmes de vue de leurs enfants. Enfin, elle a participé avec d'autres acteurs à une campagne de prévention à l'obésité chez les enfants.

Une audiométriste a contrôlé l'ouïe des enfants de 1P et 4P. La clinique dentaire mobile a contrôlé la santé bucco-dentaire des élèves et une personne a donné une leçon de prophylaxie dentaire à chaque classe.

Le GIS (groupe d'information sexuelle et d'éducation à la santé) est intervenu dans les classes de 5P et a rencontré les parents d'élèves de l'école enfantine.

### Salubrité publique

En 2009, la commission de salubrité a siégé à 5 reprises. Elle a participé aux visites d'immeubles en compagnie de la commission de la police du feu et en a profité pour visiter les villages de la commune.

Elle est intervenue dans deux cas particuliers : celui d'un appartement à la rue des Indiennes à Marin (taches d'humidité et entrées d'eau de pluie) qui s'est conclu par un arrangement entre le locataire et le propriétaire ; celui de la boulangerie de Marin,

où des bidons de peinture entreposés à l'extérieur depuis de longs mois ont finalement été évacués par le service de voirie, faute de coopération du propriétaire des bidons.

### Promotion Santé (Promo Santé)

Le centre de soins à domicile, basé à Saint-Blaise, a été dissout en 2009 car il n'avait plus de raison d'être suite la mise en place par les autorités cantonales de NOMAD, qui assure dorénavant les prestations de soins à domicile.

Le capital et les biens immobiliers ont été affectés à une nouvelle association régionale appelée Association Pro Santé de l'Entre-deux-Lacs, dont la mission est de mettre à disposition des communes de l'Entre-deux-Lacs des fonds pour réaliser des projets en relation avec la santé.

## **7.5 Prévoyance sociale**

### Structure d'accueil

Les locaux occupés au 1<sup>er</sup> étage de la CSUM par la structure d'accueil de l'enfance Les Moussaillons ont été agrandis et diverses mesures ont été prises pour décompter séparément les charges (p.ex. eau, électricité, déchets, etc.). Le contrat de bail à loyer commercial a été adapté en conséquence.

### Evolution de la régionalisation de l'action sociale – guichets sociaux régionaux (GSR)

La commission sociale régionale (CSR) du Service social régional de l'Entre-deux-Lacs (SSREDL) a procédé aux travaux préparatoires en vue de l'ouverture de l'Agence régionale AVS de l'Entre-deux Lacs.

Toutes les communes de l'Entre-deux-Lacs ont ratifié ce deuxième volet de la création du Guichet social régional (GSR).

### Action sociale

La commission sociale régionale du SSREDL s'est réunie à 14 reprises en 2009 et a traité 414 dossiers pour l'ensemble des communes de l'Entre-deux-Lacs.

Avec 89 dossiers, la commune de La Tène voit un pourcentage de 1.8% de sa population recourir aux prestations de l'aide sociale matérielle (contre 2.1% pour l'ensemble des communes membres du Service social régional de l'Entre-deux-Lacs).

## **7.6 Trafic**

En 2009, suite à la démission de Mme Zandra Bangerter, le nouveau conseiller communal Roland Walther a repris les rênes des travaux publics à la fin de l'automne.

Avec le départ en retraite du responsable du service Ivan Strappazzon, M. Frédéric Meyer, son adjoint, a été nommé nouveau responsable et le service a vu son activité réorganisée autour d'un nouveau concept de management.

Comme dit plus haut, le défi de ce service en lien avec la fusion a été d'assumer un niveau égal de prestations sur les territoires des anciennes communes de Thielle-Wavre et de Marin-Epagnier, sans dotation de personnel supplémentaire. Pour ce

faire, les mandats de balayage des rues des communes d'Hauterive et de Saint-Blaise (environ 170 à 190 heures/an) ont notamment été progressivement résiliés et les forces de travail ont été concentrées sur La Tène.

En outre, bien équipé, le service de voirie doit toutefois compter sur un parc de véhicules vieillissant (p.ex. un tracteur ISEKI vieux de 25 ans et un véhicule porte-bennes AEBI, faisant office de chasse-neige principal, vieux de 15 ans) et plus forcément adapté aux caractéristiques des routes et des rues communales depuis la fusion.

Conçu pour un milieu essentiellement urbain, les véhicules actuels démontrent leurs limites en zone rurale avec une vitesse de déplacement limitée à 30 km/h, un empattement et un encombrement restreint pour évoluer sur des trottoirs plutôt que sur des chaussées, ou encore avec une grandeur d'outils (p.ex. lames à neige ou épaveuses) paramétrée pour des zones plutôt de villas que pour dégager ou tondre des bords de routes en campagne.

### Service de voirie

Le service de voirie est composé de 6 personnes pour 600% de taux d'occupation. En 2009, il a été renforcé par deux personnes placées par l'ORP-LN.

Les missions principales du service sont le nettoyage et l'entretien des rues, des places, des espaces publics (arrêts de bus notamment), des rives et des berges (p.ex. La Ramée). Au rythme des saisons, il s'occupe également de l'aménagement, de l'entretien et du nettoyage des jardins publics et des fontaines, des zones de sports, des chemins piétonniers, des zones vertes à l'intérieur du périmètre des villages. Il prend également en charge le nettoyage des alentours du réservoir d'eau de La Prévôté et gère le nettoyage des citerneaux, des stations de pompage et le curage de certaines conduites avec une entreprise privée.

Le marquage, la réparation de la signalisation routière, la surveillance des fouilles sur le domaine public, l'entretien des parkings payants de la zone touristique de La Tène, l'entretien du port de La Ramée, le ramassage du vieux papier avec les écoles, la location de divers matériels (p.ex. tente pour manifestations, tables et bancs, etc.) et la préparation de manifestations communales, la fauche des bords de routes et la taille des haies font aussi partie des missions du service de voirie. Il assure également une part importante de l'entretien des véhicules.

A noter que le service assure un service hivernal de piquet, afin de garantir un déblaiement et un salage des routes et trottoirs, ceci pour garantir la sécurité des piétons et des usagers de la route. La commune de La Tène a cependant fait sienne la politique de salage réduit en vigueur précédemment à Marin-Epagnier.

### Routes communales

Les changements de conseiller communal et de responsable du service de voirie en cours d'année, couplés avec une capacité financière malheureusement restreinte, expliquent que certains dossiers n'aient pas progressé au rythme souhaité.

Le Conseil communal constate que la qualité du réseau routier communal n'est tout simplement plus en adéquation avec l'ambition de La Tène de devenir la cité de référence de l'Entre-deux-Lacs. Une réflexion certes difficile mais inévitable concernant la stratégie d'entretien des axes routiers devra précéder l'élaboration du budget 2011.

## **7.7 Protection et aménagement de l'environnement**

### Service des eaux

Plusieurs contrats de prestations ont été résiliés et mis en soumission suite à la fusion. Ainsi, après appel d'offres, la fonction de fontainier a été attribuée à l'entreprise Hildenbrand SA de Saint-Blaise, dont les prestations de son collaborateur, M. Michel Alberca, donnent toute satisfaction.

Le nombre d'interventions pour des défauts de conduites (fissures, cassures ou électrolyses dues à des courants vagabonds), soit une douzaine de cas dont cinq sur le domaine privé, est à qualifier d'usuel. Deux sinistres importants au Champ-de-la-Croix et surtout à Closel Bourbon ont occasionné des interventions tant en sous-sol qu'en surface (réfection de chaussée) pour restituer aux chaussées leur état d'avant la rupture.

Les interventions rapides du fontainier et de l'entreprise de génie-civil, qui sont systématiquement protocolées dans des rapports d'activité, ont permis de limiter les dégâts et les frais.

Avec les travaux d'entretien et de rénovation de la station de pompage du Vigner, le taux de javellisation a été suivi avec attention, ceci pour parvenir à un réglage répondant aux normes en vigueur.

L'année 2009 a été stable en matière de production d'eau des sources. La capacité du captage s'est élevée à 3'061 litres/minute en moyenne.

L'entretien annuel et le suivi ponctuel des installations et des réservoirs de La Prévôté permettent de fournir une eau irréprochable tant au niveau chimique que bactériologique. Conformément aux obligations des fournisseurs d'eau figurant dans le Manuel de Qualité (MQ), des analyses, après prélèvements dans différents endroits de la commune, ont régulièrement lieu par un bureau spécialisé et les résultats sont communiqués au service de la consommation et rendus publics (p.ex. par publication sur le site Internet communal).

Le relevé des compteurs avec un nouvel appareil de relevés a suscité quelques soucis, en raison d'un mauvais captage des données des compteurs. Un inventaire des défauts et causes sera effectué pour résoudre cette situation.

Le développement du projet de transport d'eau potable depuis Neuchâtel jusqu'au Landeron (voire La Neuveville), dans le cadre de la Communauté des Eaux de Neuchâtel (CEN) s'est poursuivi. Pour rappel, ce projet s'inscrit dans les mesures développées pour le renforcement du réseau d'eau potable en termes de distribution, ceci afin de garantir l'adduction d'eau dans le réseau en cas de pollution au niveau de la station de captage et de pompage de Vigner.

### Protection des eaux

Une étude approfondie est sur le point d'aboutir concernant la mise en séparatif du quartier du Closel, avec mise en place de conduites au chemin du Chenevier. Une demande de crédit sera déposée avant la fin du printemps 2010.

A noter que le syndicat intercommunal de la Châtellenie de Thielle a voté pour sa part un crédit pour améliorer la conduite intercommunale passant par le chemin du Chenevier, tant au niveau des coudes que de l'état de l'intérieur de ladite conduite.

L'étude d'un projet d'assainissement du cadastre souterrain de la rue de la Gare (et son aménagement urbain) sera initiée en 2010, avec un objectif de réalisation des travaux en 2012.

### Epuration des eaux

La participation laténienne 2009 au syndicat intercommunal de la Châtellenie de Thielle a été basée sur les comptes 2008 et s'est élevée à 129'734.85 francs pour Thielle-Wavre et à 776'442.95 francs pour Marin-Epagnier, soit un montant total de 906'177.80 francs.

Coût total pour les communes affiliées	Répartition hydraulique (en francs)	Répartition biologique (en francs)
Toutes les communes 21'677 hab (100%)	941'021.86 (100%)	1'840'206.07 (100%)
Thielle-Wavre (4.8%)	41'404.95 (4.4%)	88'329.90 (4.8%)
Marin-Epagnier (31.8%)	184'816.70 (19.64%)	591'626.25 (32.15%)

### Réseau d'eau – Protection contre les incendies

Après analyse du rapport coût-efficacité, l'entretien des bornes hydrants qui était initialement prévu avec le fontainier a finalement été confié à l'entreprise spécialisée Hinni AG, qui a reçu mandat :

- de procéder à un état des lieux du fonctionnement des BH
- d'établir un catalogue de mesures ainsi qu'un plan d'entretien
- de procéder sur 3 ans à la révision complète du parc des BH

Le parc des BH est par ailleurs maintenu en parfait état de fonctionnement, ceci dans le cadre d'un montant forfaitaire incluant les réparations et autres maintenances ordinaires.

### Déchets urbains

Le ramassage des déchets urbains est effectué par l'entreprise SVEDEL SA. Les tournées ont été uniformisées à 2 passages/semaine sur l'ensemble du territoire communal.

Dans le domaine des investissements et conformément au programme de législature, une étude sur la création d'un parc de conteneurs enterrés est en route, avec l'ambition de réduire le coût des transports des déchets incinérables et de répondre aux exigences techniques de collecte fixées par le Département de la gestion du territoire dans le cadre de l'introduction de la taxe au sac, prévue pour début 2011.

### Déchetterie intercommunale

Après deux ans d'activité, la déchetterie intercommunale de Cornaux, une émanation du syndicat intercommunal de la Châtellenie de Thielle, remplit pleinement son rôle de centralisatrice des déchets recyclables des populations des 7 communes affiliées (Cornaux, Cressier, Enges, Hauterive, La Tène, Le Landeron et Saint-Blaise, soit environ 20'000 personnes). Elle fonctionne avec un effectif de 4 personnes.

La statistique des déchets éliminés en 2009 figure en commentaire particulier du compte 721.318.02.

L'augmentation des coûts est justifiée par la hausse des tonnages recyclés et par la baisse de certaines recettes, principalement en raison de la chute du prix de vente de la ferraille.

### Urbanisme

L'année 2009 a vu l'octroi de 45 permis de construire en procédure simplifiée (dont 2 pour la pose de panneaux solaires) et de 14 en sanction définitive (dont 5 nouvelles habitations représentant 6 logements en tout). Par ailleurs, 27 constats de conformité ont été effectués.

La construction du Nouveau Marin-Centre se poursuit et la 2<sup>ème</sup> étape (sur 3) sera terminée en été 2010, avec l'ouverture au public de la totalité du Mall (allée marchande principale) et des parkings. L'inauguration du bâtiment est prévue le 11 novembre 2011. Le suivi des travaux pour ce qui concerne la commune (p.ex. respect des plans, raccordements aux réseaux, etc.) est assuré par le service technique et des bureaux spécialisés, dont les importants frais d'honoraires sont refacturés au maître de l'ouvrage.

A noter également que les discussions se sont poursuivies concernant le plan de quartier du périmètre Derrière-chez-Menod et que deux projets de constructions au Crosat et à Paul-Vouga sont en voie d'achèvement d'étude. Ils devraient être présentés en 2010.

### Aménagement du territoire

#### *Travaux autoroutiers*

Les travaux de réfection de l'autoroute A5 se sont poursuivis, notamment par la création d'un 3<sup>ème</sup> giratoire (Giratoire des Celtes) et l'aménagement des accès au Nouveau Marin-Centre. Si ce ne sont les désagréments pour les usagers de la route, aucun accident significatif n'est à déplorer.

A noter que les travaux de réfection de l'autoroute A5 dureront jusqu'en 2015.

#### *Pôle de développement économique*

Une étude engagée par le service de l'aménagement du territoire (SAT) en automne 2009 a pour objectif la création d'un pôle de développement économique d'importance cantonale au Sud de l'autoroute (aux lieux-dits Les Cheintres et Fin de Mange).

Le Conseil communal avait dans un premier temps soutenu une localisation plutôt au Nord de l'autoroute (au lieu-dit Les Pâquiers), en raison notamment d'inconnues s'agissant de la nature des entreprises qui s'établiront sur le pôle de développement économique.

Suite à une négociation avec le Département de la gestion du territoire, le Conseil communal a obtenu toutes les garanties pour lancer l'étude d'impact sur une localisation du pôle de développement économique au Sud. Ces garanties sont de nature à assurer à la commune l'installation d'entreprises œuvrant plus particulièrement dans des secteurs générant peu de nuisances. Par ailleurs, le Conseil communal a également obtenu de nouvelles possibilités d'ouverture de zones d'habitations dans le secteur d'Epagnier, respectivement dans le secteur du lieu-dit Fin de Mange.

### *Etude coordonnée TEDA*

Les réflexions se sont poursuivies pour parvenir à une première synthèse lors du premier semestre 2009.

Le résultat final de l'étude sera remis au Conseil communal au printemps 2010.

### Réseau urbain neuchâtelois (RUN)

Les activités du Réseau urbain neuchâtelois (RUN) figurent sur le site [www.lerun.ch](http://www.lerun.ch). Pour mémoire le RUN comprend les huit groupements de communes suivants :

- réseau urbain des trois Villes
- communauté urbaine du Littoral (COMUL)
- communauté urbaine Le Locle/La Chaux-de-Fonds
- région de la Béroche
- région de l'Entre-deux-Lacs
- région du Val-de-Ruz
- région du Val-de-Travers
- région de Centre-Jura

A ces groupements, s'ajoute également l'Agglomération urbaine franco-suisse du Doubs. L'Etat de Neuchâtel et ces groupements ont signé des contrats d'agglomération / de région dans la perspective de réaliser des projets qui s'inscrivent dans le cadre de la politique d'agglomération de la Confédération et de la Nouvelle politique régionale (NPR).

### Communauté urbaine du Littoral (COMUL)

La COMUL réunit 12 communes du Littoral neuchâtelois, donc un peu plus de 75'000 habitants.

L'assemblée générale a été convoquée à 4 reprises avec des ordres du jour variés, notamment consacrés au prolongement la ligne TN 10 Neuchâtel-Bôle, au budget 2010, à la création d'un fonds d'études et à la modification formelle des statuts de la COMUL pour intégrer en tant que telle la commune de La Tène.

Ses travaux ont été grandement facilités par le comité directeur, qui s'est réuni à 10 reprises pour préparer et coordonner le développement de la COMUL (documents, préavis, etc.) et gérer les situations particulières.

Pour rappel, les axes de développement principaux de la COMUL sont :

- priorité donnée à l'optimisation du réseau de transports publics afin de développer une offre performante en termes de cadence, de desserte, de rapidité et d'efficacité
- effort particulier au bénéfice des pôles de développement résidentiel et économique afin de densifier l'urbanisation à proximité directe des pôles de gare et de gérer plus efficacement leurs interactions avec les zones d'activités économiques
- optimisation des collaborations intercommunales pour le partage et/ou la gestion des équipements et infrastructures afin d'éviter les doublons

- amélioration de la collaboration institutionnelle et financière intercommunale de manière à organiser efficacement la mise en œuvre des prestations ainsi que la répartition équitable des charges et bénéfiques de l'agglomération

En termes de réalisations, 2009 a été marqué par la campagne menée pour le prolongement de la ligne TN 10 Neuchâtel-Bôle, qui est une mesure prévue par le contrat d'agglomération signé en 2008 par la COMUL et l'Etat.

Dans un premier temps, cette mesure a été combattue par référendum à Colombier. Le souverain l'a cependant confirmée lors d'un scrutin ayant eu lieu le 27 mai 2009 (57% de voix favorables).

L'engagement de toutes les communes de la COMUL laissait alors augurer une concrétisation de cette mesure. C'était toutefois sans compter la volonté du Conseil d'Etat de ne pas la porter au budget malgré son engagement formel dans le cadre du contrat d'agglomération !

La commission de gestion et des finances du Grand Conseil a finalement proposé aux députés d'inscrire au budget 2010 le soutien du canton à cette mesure, ce que les députés ont accepté en décembre 2009. Le prolongement de la ligne 10 entrera donc en fonction dans le courant de l'année 2010.

Cet incident a cependant freiné les travaux du projet d'agglomération car la COMUL a renoncé à s'engager plus avant tant et aussi longtemps que les partenaires, en particulier l'Etat, ne respectaient pas leurs engagements.

Sur un autre plan, il sied de relever que les travaux de la commission Sports-Culture-Loisirs ont été axés sur un avant-projet de skatepark(s) régional à Colombier. L'année 2010 permettra de poursuivre les réflexions si les perspectives financières des communes l'autorisent.

### *Perspectives*

En regard de l'avancement des travaux de mise en œuvre des mesures du contrat d'agglomération ainsi que des nouvelles mesures proposées par les commissions de la COMUL, les projets ci-après seront appelés à évoluer :

- exploitation de la ligne 10
- étude d'un schéma directeur d'urbanisation ainsi que d'une stratégie de maîtrise foncière des pôles de gares
- agence de développement (prestations dans le domaine du traitement des permis de construire, de l'énergie et de l'urbanisme)
- tri des déchets sur un plan régional (concept régional de tri et appel d'offres commun pour du matériel de collecte de déchets)
- collaboration en matière d'exploitation des STEP
- réalisation d'un guichet Internet unique (GELORE) pour accéder à un maximum d'équipements et infrastructures sportives, culturelles et de loisirs (réservations, facturation, etc.)
- skatepark(s) régional à Colombier (étude de faisabilité)
- P+R à proximité des gares (états des lieux, définition d'une stratégie de développement et communication)

- stratégie de promotion des plans de mobilité dans les entreprises et administrations
- concept de communication selon le principe parler d'une seule voix et sous une seule identité lorsque cela est pertinent
- répartition des charges et des bénéfices du développement de l'agglomération (adaptation de l'étude en cours dans l'Entre-deux-Lacs en vue de la mise en place d'un système de ce type au sein de la Communauté urbaine du Littoral)

## **7.8 Economie publique**

### Forêts

Ce chapitre n'appelle aucun commentaire particulier puisque seuls des travaux courants d'entretien ont été effectués en 2009.

A noter toutefois que le niveau des prix de vente du bois reste toujours relativement bas.

### Redevances électriques et sur la livraison de gaz

Globalement, l'année 2009 enregistre une augmentation marquée de la consommation des agents énergétiques électricité et gaz, ce qui conduit de facto à un accroissement des ristournes versées par les fournisseurs correspondants.

La ristourne du Groupe E pour l'utilisation du domaine public (compte 860.410.00) s'est élevée à 748'308.50 francs, soit quelque 98'000 francs ou 15.1% de plus que la valeur budgétaire. Il convient une fois encore de souligner l'importance de cette rentrée financière pour l'équilibre du ménage communal. Par une initiative communale déposée en février 2009 – initiative acceptée par le Grand Conseil et dont le traitement devrait avoir lieu à l'automne 2010 –, votre Autorité l'a d'ailleurs parfaitement appréhendée. Pour rappel, si l'impôt devait compenser un tel montant, le coefficient devrait être majoré de quelque 5 points.

Quant à la ristourne de Viteos sur les ventes de gaz (compte 861.410.00), celle-ci s'est élevée à 64'011 francs, soit 4'011 francs ou 6.7% de plus que la valeur budgétaire.

### Projet de casino à Thielle

Contacté au printemps 2009 par les représentants d'une société fribourgeoise cherchant à implanter un casino sur le Littoral neuchâtelois, le Conseil communal a été rapidement convaincu par les perspectives de développement induites par ce projet et il a convenu un plan de collaboration avec les intéressés.

Le lieu retenu est la zone de tourisme de Thielle, à proximité de l'Hôtel Ibis 3 Lacs Neuchâtel, qui offre notamment un accès immédiat aux axes routiers en direction des Villes de Neuchâtel, de Bienne et de Berne.

Alors que l'année 2009 a été consacrée à divers importants travaux préliminaires, notamment à l'obtention de l'approbation du Conseil d'Etat et du soutien de ses services, l'année 2010 voit ce dossier progresser selon un calendrier dicté par les autorités fédérales.

En effet, suite à la décision du Conseil fédéral, le 24 mars 2010, d'attribuer 2 nouvelles concessions pour l'ouverture d'un casino en Ville de Zurich et dans la région de Neuchâtel, la commission fédérale des maisons de jeu engagera la procédure d'attribution d'ici à fin juillet. Les porteurs de projet disposeront alors d'une période de 6 à 7 mois pour déposer leur dossier de candidature, puis le Conseil fédéral rendra finalement sa décision à la fin du premier trimestre de l'année 2011.

Notons que l'acte de concession d'un casino se compose en réalité d'une concession d'implantation et d'une concession d'exploitation. La concession d'implantation confère à son détenteur le droit d'ériger une maison de jeu à un endroit déterminé, et son octroi présuppose que tant le canton que la commune d'implantation ont donné leur aval au projet. La concession d'exploitation, quant à elle, autorise son détenteur à exploiter un casino à l'emplacement concerné.

Au plan communal, un rapport d'information sera adressé au Conseil général pour la séance du 17 juin 2010. Par la suite, dès l'automne, le corps législatif sera consulté sur différents points essentiels, notamment le changement de zonage de la parcelle et les questions foncières (échanges de terrains, vente ou octroi d'un droit de superficie), à propos desquelles les modalités sont actuellement à l'étude.

## 7.9 Finances et impôts

Le présent chapitre est uniquement dédié à quelques considérations concernant les bâtiments communaux. Le Conseil communal renvoie au chapitre 4, Comparaison du budget avec les comptes concernant l'évolution de l'impôt ainsi qu'au cahier 6 annexe 5 concernant l'évolution de la dette communale.

Seuls sont ici mentionnés les interventions et objets conséquents. Les bâtiments qui ne sont pas cités n'ont été l'objet que de travaux d'entretien courant.

### Bâtiments du patrimoine administratif

- *collège primaire de Marin* : une étude menée en 2007 sur ce bâtiment, qui date des années septante, avait conclu que seule une rénovation lourde (devisée à l'époque à 4.5 millions de francs hors TVA, avec un degré de précision de l'ordre de +/- 15%) permettrait de le rendre conforme aux normes et standards actuels. Seul un entretien minimal est effectué dans l'attente de la définition du sort à donner à ce bâtiment (rénovation ou reconstruction).
- *CSUM* : identifié en septembre 2007, un problème d'élasticité du sol sportif de la salle de gymnastique sera résolu durant les vacances de printemps 2010 par la reconstruction d'un nouveau sol, sur la base du crédit de 114'000 francs voté par le Conseil général de La Tène le 11 juin 2009.

A noter que le Conseil communal, après pesée des chances de succès, et d'entente avec l'avocate mandatée, a décidé à la fin de l'été 2009 de renoncer au volet judiciaire de cette affaire, principalement pour éviter des frais inutiles.

### Bâtiments du patrimoine financier

- *Espace Perrier* : autorisé le 25 septembre 1974 par le Conseil général de Marin-Epagnier, le rachat des bâtiments de l'hoirie Perrier (ferme et maison d'habitation) a permis, grâce à divers crédits (principalement celui des 5 millions de francs du 19 mars 1987), de mettre à la disposition de la communauté et des sociétés locales un lieu connu et reconnu dans le canton Neuchâtel, l'Espace Perrier.

Or, parvenant à ses 20 ans d'existence, ce bâtiment, connu comme le *forum* de La Tène, commence à accuser le poids des ans, ce qui influence négativement le bon fonctionnement des installations, en particulier la cuisine, les sanitaires, le système de la pulsion d'air (air conditionné), les fenêtres, les revêtements de sol (carrelage et parquet). Ceci étant, et comme pour la problématique des routes communales, le Conseil communal se doit d'entamer une sérieuse réflexion sur la stratégie du financement de la rénovation de ce bâtiment.

- *Mandat de gestion avec la régie immobilière Jouval SA* : la gestion des logements (baux à loyer) et des surfaces commerciales (baux commerciaux) par un tiers externe n'a pas encore totalement affranchi l'administration de son implication dans cette tâche. Cependant, plusieurs actions mises en place en 2009 devraient apporter l'amélioration recherchée de l'efficacité.
- Les commentaires particuliers en regard des comptes du poste 942, Immeubles du patrimoine financier, renseignent sur les travaux intervenus en 2009.

## 8 Conclusion

Dans son rapport au Conseil général à l'occasion du budget 2010, le Conseil communal avait annoncé : « *Il est par contre évident [qu'il] suivra avec une attention toute particulière l'évolution du ménage communal au cours de l'année 2010, en faisant notamment un premier point de la situation lors du bouclage des comptes 2009 (en avril 2010), et qu'en cas de péjoration nette de la situation par rapport à son appréciation actuelle, il prendra alors des mesures énergiques et utiles, avec l'appui de la commission financière et du Conseil général.* » (Budget 2010, chapitre 5. Conclusion, page 10, 5<sup>ème</sup> paragraphe).

Il est donc l'occasion d'effectuer ici le premier point de situation annoncé. Le bouclage des comptes 2009 grève la fortune communale de manière nettement plus marquée que prévu (env. 1.8 million de francs contre 0.4 million prévu au budget). La politique du *dos rond* menée pour l'exercice 2010 devrait en faire de même et aboutir en fin d'année à un déficit d'un montant sensiblement équivalent.

Ainsi, à fin 2010, la fortune communale s'élèvera à quelque 5.9 millions de francs si les comptes sont finalement conformes au budget, et elle aura fondu de près de 40% en 2 ans.

L'application du principe de précaution voudrait, qu'au vu de ces circonstances, les autorités communales s'interrogent sur la question d'une augmentation modérée du coefficient fiscal, à mener de concert avec une recherche d'économies dans le ménage courant, et ce à l'occasion de l'élaboration du budget 2011. Le Conseil communal et la commission financière confronteront prochainement leurs points de vue sur le sujet.

Au vu de ce qui précède, nous vous invitons à prendre en considération le présent rapport de gestion et à adopter les comptes de l'exercice 2009 de la commune de La Tène, tels que présentés, par l'arrêté joint.

Veillez agréer, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

La Tène, le 29 mars 2010.

LE CONSEIL COMMUNAL